



DATE DE PUBLICATION : 2 mars 2023

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Emilie QUEMA, directrice des Entreprises et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vichett OUNG, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention, y compris les contrats FIBEN, contrats cadres et contrats pour prestations à la demande, ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Entreprises, dans la limite de 25 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M^{me} Emilie QUEMA et M. Vichett OUNG peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Entreprises.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2023

Hervé GONSARD